

**CONSULTATION DES MEMBRES DE L’AQPF**

**À PROPOS DES AXES DE LA STRATÉGIE**

**DE RENFORCEMENT DES LANGUES (MELS)**

Janvier 2015

**Introduction**

En décembre 2014, le Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport annonçait la tenue d’une consultation sur l’élaboration d’une stratégie de renforcement des langues qui s’articulerait autour de cinq axes :

* **Axe 1 : Une entrée réussie dans le monde de la lecture et de l’écriture**
* **Axe 2 : La compétence à lire, une clé d’accès à la réussite dans toutes les disciplines**
* **Axe 3 : La valorisation du français et la fierté de sa langue**
* **Axe 4 : Le français, un objectif d'équipe**
* **Axe 5 : La recherche et le transfert des connaissances**

L’AQPF, ainsi que plusieurs autres associations et organisations, dont les syndicats, a été invitée à commenter chacun des axes. Malgré le court délai accordé pour mener cette consultation auprès de ses membres, des représentants de l’AQPF, Isabelle Péladeau, directrice générale et Nancy Granger, membre du conseil de section de Montréal-et-Ouest-du-Québec, ont rencontré le 15 janvier les représentants du MELS, Karine Beaupré-Saulnier et Cathy-Anne Boiteau, pour leur faire part des commentaires recueillis auprès des membres du conseil d’administration de l’AQPF et des conseils de section.

Vous trouverez dans ce document l’ensemble des commentaires qui ont été transmis au cours de cette rencontre. Nous présenterons en premier lieu des commentaires généraux qui concernent l’ensemble des axes et par la suite les commentaires sur chacun des axes en particulier.

Nous remercions tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette consultation et qui ont accepté de prendre le temps de réfléchir sur cette stratégie de renforcement des langues.

**Commentaires généraux**

**Une stratégie basée sur quel diagnostic ?**

Les cinq axes retenus par le MELS sont certes un point de départ pour travailler une stratégie de renforcement des langues, mais il est évident que plusieurs ajouts ou modifications doivent être faits avant le dépôt de ladite stratégie, étant donné certaines incohérences, imprécisions ou absences relevées lors de la consultation de nos membres.

Rappelons qu’une stratégie est un *plan d’action* (Legendre, 2005) ou un « ensemble d’opération(s) qui, tenant compte des caractéristiques inhérentes d’une situation [ici, le contexte de l’enseignement du français au Québec aux ordres primaire et secondaire, nous présumons], vise l’atteinte d’objectif(s) [...] » (adapté de Messier, à paraitre). Une stratégie doit être élaborée ou conçue une fois seulement que des objectifs ont été déterminés, objectifs qui doivent s’appuyer sur un diagnostic de la situation actuelle dans nos institutions au regard de l’enseignement du français. Quels sont les objectifs derrière cette stratégie de renforcement? Sur la base de quel diagnostic de la situation de l’enseignement du français au Québec ont-ils été établis? Force est de constater que le diagnostic et les objectifs sont absents, ce qui fait en sorte qu’il est difficile de pouvoir valider les présents axes qui guideraient une stratégie de renforcement.

Si le but de l’actuelle consultation est de poser un diagnostic de la situation de l’enseignement du français au Québec, nous considérons que c’est un bon point de départ. Sans ce diagnostic, les objectifs qui guideraient une éventuelle stratégie de renforcement ne pourraient pas être établis.

**Quelle est la place et la prépondérance du français au sein de cette stratégie ?**

Comme il est question dans le titre du document d’« une stratégie de renforcement des langues », il semble essentiel de se questionner d’une part la place et la prépondérance ou non accordée au français langue d’enseignement et d’apprentissage au sein de cette stratégie, et d’autre part de questionner si la stratégie s’appuie sur une vision intégrée de la didactique des langues, laquelle concerne à la fois l’enseignement de l’anglais langue seconde, mais aussi la prise en compte des langues et cultures d’origine pour les apprenants de migration récente (voir à ce sujet les travaux de Françoise Armand, professeure titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l’Université de Montréal). Une équipe de professeurs de la région de Sherbrooke a d’ailleurs entamé en ce sens, avec le soutien du CRSH, une recherche sur le développement de la compétence en écriture à la fin du primaire dans un contexte d’intensification de l’enseignement d’une langue seconde.

**La non-référence aux travaux de la Commission Ouellon**

Plusieurs des membres consultés ont été surpris de constater que les axes ne tiennent nullement compte des propositions issues du rapport *Mieux soutenir le développement de la compétence à écrire*, un rapport d’expert sur l’apprentissage de l’écriture, paru en janvier 2008, sous l’égide du Conseil supérieur de la langue française alors présidé par Conrad Ouellon. Ce rapport remis à Michelle Courchesne proposait 22 mesures en vue d’améliorer la langue écrite. Certaines des propositions émises nous semblent encore d’actualité. Il nous semble important de revenir sur les travaux de cette commission à laquelle la présidente de l’AQPF à cette époque, Arlette Pilote, a participé. Certains des membres consultés ont établi des liens entre les propositions émises et les axes proposés.

À la suite de ce rapport, un comité, dit « comité des 22 mesures », a été mis sur pied. Ce comité devait réfléchir sur la façon dont ces mesures devaient être mises en place dans les différents milieux. Suzanne Richard, présidente sortante de l’AQPF, a participé à ce comité, elle y a proposé divers éléments. Le comité ne s’est pas réuni depuis deux ans et l’AQPF s’interroge sur ce qui est advenu des propositions faites.

**Quelle est la place accordée à certains publics d’apprenants à risque ?**

Au-delà des axes, il est primordial de rappeler qu’un renforcement des compétences en français suppose une attention à des publics d’apprenants spécifiques (nullement évoqués dans le document ministériel), une formation améliorée des enseignants pour travailler avec ces publics, ainsi que des conditions de travail adéquates.

Les deux propositions suivantes de la commission Ouellon résonnent de façon particulière au moment où le ministre entend augmenter les ratios d’élèves par classe :

**Recommandation no 13 :**

*Le Comité recommande que le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport mette en* *place des conditions qui facilitent l’accompagnement dans l’apprentissage de l’écriture* *des élèves allophones, telle la réduction du nombre d’élèves par classe.*

**Recommandation no 14 :**

*Le Comité recommande que le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport mette en* *place des conditions qui facilitent l’accompagnement dans l’apprentissage de l’écriture* *des élèves à besoins particuliers, telle la réduction du nombre d’élèves par classe.*

Enfin, la dernière recommandation du rapport Ouellon nous semble toujours aussi cruciale (à élargir évidemment pour ce qui concerne l’enseignement du français en général) afin d’assurer un dialogue continu avec le ministère et un suivi des orientations.

**Recommandation 22 :**

*Le Comité recommande que la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport voie à la* *création d’un organisme permanent qui aura comme mandat à court et à moyen* *terme d’assurer le suivi des recommandations du Comité d’experts sur l’apprentissage* *de l’écriture et, à plus long terme, de veiller à ce que soit assurée la qualité de* *l’enseignement et de l’apprentissage du français au Québec*.

**Commentaires sur les axes**

**Axe 1 : Une entrée réussie dans le monde de la lecture et de l’écriture**

La période de 4 à 7 ans est cruciale pour que l’enfant développe un sentiment de compétence en lecture et en écriture, alors qu’il amorce ses premiers apprentissages. Pour favoriser cette entrée dans l’écrit, il faut que l’école propose des interventions concrètes aux parents en vue d’accompagner leur enfant à la maison. Il faut également informer les enseignants des pratiques exemplaires liées à l’apprentissage de la lecture et de l’écriture. Les efforts en alphabétisation nous invitent aussi à prendre en compte ceux et celles qui font cette entrée à l’âge adulte.

**Premiers apprentissages ou alphabétisation ?**

Le titre de cet axe est : « Une entrée réussie dans le monde de la lecture et de l’écriture ». Pourtant, il est question à la fois dans cet axe des premiers apprentissages et d’*alphabétisation*. Quel lien unit ces deux concepts selon le MELS ? Ne devrait-on pas davantage parler de *littératie*?

**Quels sont les acteurs concernés par cet axe ?**

Sur un autre plan, plusieurs acteurs sont nommés (élèves, parents, enseignants, apprenants adultes). Si cet axe souhaite mettre l’accent sur l’entrée dans l’écrit, ne devrait-il pas être question des premiers apprentissages scolaires (de 4 à 7 ans) pour éviter de s’égarer? Il est aussi question de *sentiment de compétence* (dimension affective de l’apprentissage), mais aussi de pratiques exemplaires (on passe alors à la didactique). Autant de concepts différents et non nécessairement liés en quatre phrases. Quel est le but de cet axe exactement? S’il vise la mise en place d’actions favorisant l’entrée dans l’écrit des enfants de 4 à 7 ans dans les milieux scolaires, tout en s’assurant d’une mise à jour des connaissances en formation initiale et continue à partir des données de recherche récentes en ce qui a trait à ce domaine, la formulation actuelle de l’axe ne permet pas de le comprendre.

N’y a-t-il pas lieu de scinder cet axe en deux? Un axe qui s’intéresserait à l’entrée dans l’écrit et l’autre au problème de l’alphabétisation? Un axe supplémentaire mériterait d’être réservé à la valorisation d’une vision de l’importance du développement continu des compétences en lecture et en écriture. Il est important de souligner que la mobilisation doit être forte à tous les ordres d’enseignement, de la maternelle à l’université, si on souhaite renforcer les compétences en langue d’enseignement.

**Quelle place est réservée à l’oral?**

L’oral est à la base de l’apprentissage de la lecture et de l’écriture (Plessis-Bélair, 2010). Une intervention précoce à la maison pourrait faire une grande différence. L’oral est indissociable de l’apprentissage de la lecture et de l’écriture (Charmeux, 2014). Il faut nourrir les **compétences** à lire, à écrire et à communiquer oralement, et aussi, voire surtout, les **appétences** en ces domaines, en particulier au début de la scolarité.

**Concernant l’entrée dans l’écrit : des éléments à corriger**

La conscience phonologique n’est pas suffisamment travaillée dans les classes maternelles et au premier cycle du primaire. Les étudiants au programme du baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire comprennent partiellement le système de la langue et sont mal préparés pour l’enseigner. La formation au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire laisse à désirer sur le plan de la phonologie.

Les recherches sur l’émergence de l’écrit devraient également être prises en compte. Tous les aspects de cette émergence : le langage oral, la clarté cognitive, la connaissance des lettres, la conscience phonologique et le principe alphabétique (Giasson, 2011) devraient être travaillés dans les classes du préscolaire et au début du premier cycle du primaire. Le programme du préscolaire rédigé il y a maintenant plus de quinze ans ne prend pas suffisamment en compte l’importance du développement de ces éléments. Il faut également rappeler que la lecture et l’écriture se développent simultanément et contribuent à la découverte du principe alphabétique, un élément essentiel au développement des compétences en lecture (Giasson, 2011). Il est donc essentiel de s’assurer que les élèves vivent quotidiennement des périodes de lectures et d’écriture. Ces périodes devraient prendre diverses formes (lecture interactive, lecture partagée, lecture guidée, lecture autonome, écriture partagée, écriture individuelle et écriture collective) (Trehearne, 2005). Une des recommandations de la commission Ouellon soulignait l’importance de s’assurer qu’une plage horaire consacrée à la lecture soit prévue quotidiennement par les écoles du secteur jeunes et adultes. Est-ce vraiment le cas partout actuellement?

L’entrée dans l’écrit commence avant l’âge de 4 ans et selon les contextes familiaux, les stimulations varient beaucoup. Il est donc important que les enseignants soient sensibilisés d’une part à ce qui est fait dans les centres de la petite enfance et d’autre part à l’importance de stimuler davantage les enfants qui n’ont pas bénéficié d’un contexte initial favorable. Les parents ne peuvent donc pas être la seule cible de la stratégie, il faut soutenir les travaux qui ont été initiés en particulier auprès des éducatrices de CPE. Pour les exemples de campagne de sensibilisation auprès des parents, il est possible de consulter à ce sujet ce qui a été fait en Estrie dans le cadre du projet PRÉE :  <http://www.reussiteeducativeestrie.ca/fr_n/page/17/h/feuillets-lecture/>

**En ce qui a trait au lien famille-communauté-école**

À propos des parents, une attention particulière doit être portée aux types de populations particulières : les parents qui sont eux-mêmes faiblement alphabétisés et les parents migrants qui ne maitrisent pas le français.

Il faut également assurer la pérennité du programme d’aide à l’éveil à la lecture et à l’écriture qui soutient les parents de milieux défavorisés et continuer d’ouvrir des classes de maternelle 4 ans dans les quartiers défavorisés ou les quartiers à forte concentration d’immigrants.

Un travail doit être fait pour convaincre les enseignants de l’importance d’assurer un partenariat de l’école avec la famille. Ce partenariat n’est pas présent dans toutes écoles. Il est important de soutenir les parents dans leurs interventions auprès des enfants, de voir à les outiller en dehors des rencontres de bulletin ou de quelques notes placées dans l’agenda de l’élève. Plus le milieu est défavorisé, plus ce partenariat est important. Des ateliers d’initiation à l’apprentissage de la lecture et de l’écriture devraient être mis en place dans l’ensemble des milieux (Trehearne, 2005). Il faut impliquer les parents et les inviter à observer leurs enfants pour intervenir plus efficacement.

Le lien famille-communauté-école doit être développé lors des premiers apprentissages, notamment en milieux pluriethniques et plurilingues. Plus la famille et la communauté seront impliquées dans les apprentissages des enfants, plus il sera facile pour elles d’intervenir auprès des enfants (Dumais, 2011). Il faut donc développer ce partenariat, ce qui aura aussi pour effet de valoriser l’apprentissage de la langue française auprès des parents n’ayant pas le français comme langue première.

**La prise en compte des technologies et des nouvelles formes d’entrées dans l’écrit**

Le défi majeur des dix prochaines années va consister en une réelle prise en compte des nouvelles formes d’entrées dans l’écrit qui, chez les enfants de milieux favorisés, passe de plus en plus par l’usage des tablettes électroniques. Les nouveaux médias transforment physiquement et cognitivement nos façons de lire et d’écrire et les enseignants doivent être prêts à travailler avec une partie des élèves qui ont développé des habiletés dans ce contexte, et à déterminer les façons de faire pour faire face à cette nouvelle fracture numérique. Il est essentiel aussi de resituer la hiérarchie des apprentissages à faire à l’école par rapport aux apprentissages spontanés et aux pratiques informelles extrascolaires, par exemple en accordant une attention spécifique à la lecture et à l’écriture de textes longs.

Il faut en effet soutenir les enseignants déjà en place et leur offrir de la formation pour les initier aux nouvelles façons d’aborder la lecture chez les enfants qui ont de plus en plus accès aux ordinateurs, tablettes et aux téléphones intelligents. Le matériel utilisé dans les écoles tient peu compte de ces aspects et des transformations que ceci a pu entrainer.

**L’importance de la formation initiale et continue**

Il faut plus que le développement du sentiment de compétence en lecture, en écriture et en communication orale lors des premiers apprentissages. Il faut véritablement que les pratiques considérées efficaces soient enseignées en formation initiale, mais que de la formation continue soit assurée auprès des enseignants en exercice. Il est toujours surprenant de constater que dans des écoles primaires on parle à peine de conscience phonologique alors que ce concept est incontournable et fondamental pour s’assurer de la réussite pour tous, et ce, dès les premiers apprentissages.

**Axe 2 : La compétence à lire, une clé d’accès à la réussite dans toutes les disciplines**

La maitrise de la compétence à lire est un facteur essentiel de réussite et de persévérance scolaires et touche toutes les disciplines chez les jeunes, chez les adultes et en formation professionnelle. La compétence informationnelle, qui regroupe l'ensemble des compétences pour identifier clairement l'information recherchée, la traiter efficacement et en faire un usage éthique et légal n'est pas toujours suffisamment développée, et ce, tant chez les jeunes élèves que chez certains adultes**.**

**Former les enseignants de toutes les disciplines**

À propos de l’axe 2 qui concerne la compétence à lire, nous sommes d’accord avec la place fondamentale que doit occuper cette compétence dans l’ensemble du curriculum du primaire et du secondaire étant donné son impact sur la réussite scolaire. Pour que la responsabilité de cette compétence soit partagée entre tous les enseignants qui œuvrent auprès des élèves des ordres primaire et secondaire, il faut que ces derniers aient accès à une formation initiale ou continue sur ce en quoi consiste la compétence à lire, mais aussi sur les stratégies pédagogiques les plus efficaces pour enseigner la lecture.

**Mettre de l’avant les compétences à lire, écrire et communiquer oralement**

En ce qui concerne les compétences informationnelles, malgré leur importance dans la réussite des élèves de façon générale et leur incidence sur les compétences en français (lire, écrire, et communiquer oralement), nous croyons que les trois principales compétences de l’enseignement du français, devraient être celles mises en avant-plan dans une stratégie gouvernementale qui concerne le renforcement du français. Nous sommes d’ailleurs étonnés de constater que l’écriture et la communication orale ne fassent pas l’objet d’axes distincts dans cette stratégie. Sans mettre de côté les compétences informationnelles, peut-être vaudrait-il mieux mettre l’accent sur les volets de l’enseignement du français qui sous-entendent le développement des compétences informationnelles. Il faut favoriser une approche intégratrice des compétences à lire, à écrire et à communiquer oralement. Pourquoi le MELS découpe-t-il autant la discipline français dans ses libellés d’axes?

**Importance des compétences informationnelles**

La compétence informationnelle doit être développée chez les élèves puisqu’elle a un impact en lecture, mais aussi en écriture et à l’oral (Lafontaine et Dumais, 2014). Une information juste et de qualité aura de grandes répercussions sur les productions orales et écrites.

Au premier cycle du primaire, on travaille peu avec des textes informatifs, on présente surtout aux élèves des textes narratifs. Il est important de présenter des livres documentaires aux élèves dès le préscolaire et de les initier aux stratégies de lecture utilisées lors de la lecture de ces textes (Guérette, Roberge, Bader et Carrier, 2007; Cartier, 2007). Il faut apprendre aux élèves qu’il existe différents genres de textes et différentes façons de lire afin qu’ils adaptent leur lecture selon les genres de textes et les tâches qu’ils doivent accomplir suite à la lecture de ces textes. Les études démontrent qu’au primaire et au secondaire les enseignants enseignent peu les stratégies qui permettent aux élèves d’apprendre en lisant (Cartier, 2007). Il faudrait s’assurer qu’en formation initiale les enseignants soient formés en ce sens et prévoir une mise à jour des enseignants en exercice.

**Enseigner les stratégies de lecture dans toutes les disciplines**

Des problèmes de compréhension en lecture dans toutes les disciplines sont souvent la cause du décrochage scolaire. Lire pour apprendre dans les autres matières n’est pas une habileté suffisamment enseignée dans les universités et les écoles. En fait, il faut que tous les acteurs en éducation soit conscients que la lecture un prédicteur de la réussite scolaire, mais aussi de l’échec scolaire.

Au secondaire, il y a aussi une méprise qui perdure. On pense que comme les élèves étudient en classe de français, ils apprennent les stratégies pour lire, écrire et communiquer dans toutes les disciplines. Le matériel didactique de français ou les propositions de lectures devraient davantage tenir compte du genre de textes qui sont lus dans les autres disciplines.

Le recours aux schémas pour faire des plans, structurer sa pensée, repérer la structure d’un texte, extraire l’information pertinente et l’utilisation de stratégies métacognitives basées sur le dialogue en classe, la coconstruction pourrait être encouragée davantage (Schoenbach, Greenleaf et Murphy, 2010) et utilisée par l’ensemble des enseignants de toutes les disciplines..

**Travailler la lecture-écriture dans toutes les disciplines**

Il n’est pas pertinent ici de mettre l’accent exclusivement sur la lecture. C’est la lecture-écriture dans toutes les disciplines qui doit être travaillée (cf. les travaux de Christiane Blaser). Il est important de développer des habiletés de lecture et d’écriture des textes longs. La compétence informationnelle est importante, mais elle ne peut se dissocier de la compétence à lire et à écrire. Il est donc important de former les enseignants de toutes les disciplines, en particulier au secondaire, aux façons de soutenir le développement de la lecture et de l’écriture dans toutes les disciplines. Le cours assuré dans cette perspective par Christiane Blaser, professeure à l’Université de Sherbrooke, dans le programme du baccalauréat en enseignement au secondaire, *Lecture-écriture et réussite scolaire*, obligatoire pour les étudiants de tous les profils, est un exemple qui mériterait d’être suivi par les autres programmes de formation initiale des enseignants du secondaire.

Parmi les recommandations de la commission Ouellon (2008) figure la recommandation suivante, toujours d’actualité :

**Recommandation no 5 :**

*Le Comité recommande que le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport voie à ce* *que les programmes de formation à l’enseignement en formation professionnelle au* *secondaire assurent l’acquisition et l’utilisation du vocabulaire technique et du lexique* *propres aux diverses professions enseignées.*

**Axe 3 : La valorisation du français et la fierté de sa langue**

La promotion de la langue française passe par un contact direct et régulier avec la culture francophone et la valorisation de celle-ci. L’école peut jouer un rôle important dans le développement de cette fierté de vivre en français et de maitriser sa langue.

**La valorisation du français, un axe imprécis**

Une des missions de l’AQPF est de « [...] contribuer à la qualité et à l'amélioration de l'enseignement du français ». Il est donc évident que la valorisation du français dans les classes s’avère une priorité pour les membres de l’Association. Concernant l’axe proposé, les quelques lignes du libellé actuel ne permettent pas de comprendre ce en quoi consistera une éventuelle stratégie de renforcement du français au regard de la valorisation du français et de la fierté de sa langue. Quelles actions comptent être mises en place? De quelles façons les enseignants de français vont-ils devoir valoriser le français? Autrement dit, que devront-ils faire qu’ils ne font pas déjà dans le quotidien de leur pratique enseignante?

**Mettre fin à l’anglais intensif obligatoire pour tous**

L’AQPF ne s’oppose pas à l’idée de l’enseignement de l’anglais intensif, mais elle s’oppose à l’idée d’imposer cet enseignement dans tous les milieux et à tous les élèves, sans distinction de leurs connaissances ou performances en français. Dans plusieurs milieux, les élèves sont déjà bilingues et n’ont nullement besoin de cet enseignement pour parfaire leur apprentissage de la langue anglaise. Ils ont plutôt besoin de recevoir plus d’heures d’enseignement en français. Dans d’autres cas, des élèves éprouvent de nettes difficultés à maitriser la langue française et l’étude de l’anglais en intensif, surtout s’il est vécu en sixième année, place ces élèves en situation d’échec et compromet leur apprentissage de la langue française. L’AQPF s’interroge également sur le moment choisi pour dispenser cet enseignement, la sixième année est une année charnière. Il faut admettre qu’à l’heure actuelle, nous coupons les enfants de leur culture francophone pendant 5 mois au moment où ils vivent la transition la plus importante de leur parcours scolaire. Elle souhaite qu’on laisse plus de souplesse aux milieux et souhaite plutôt qu’on réserve l’apprentissage de l’anglais intensif aux milieux où l’anglais est moins présent et pour les élèves qui maitrisent déjà le français et les autres compétences (mathématiques, sciences, etc.).

**La valorisation de la langue passe par la maitrise de la langue orale et de la langue écrite**

La valorisation du français doit passer par une compréhension des registres de langue et des situations de communication, et ce, tant pour l’oral que l’écrit (Lafontaine et Dumais, 2014). Pour valoriser le français, l’élève doit être conscient de la diversité des registres de langue afin de ne pas en dénigrer un au profit d’un autre.

**La valorisation de la langue, une responsabilité sociale qui devrait être soutenue par le gouvernement**

La valorisation du français ne doit pas uniquement être du ressort des enseignants de français. Cela doit être un effort collectif et interdisciplinaire.

C’est aussi une responsabilité gouvernementale et sociale. On a beau parler de l’importance du français, mais si les étudiants doivent parler anglais pour obtenir un travail, les beaux discours auront peu de signifiance pour ces derniers. Plusieurs de nos étudiants immigrants, dont des Magrébins, disent qu’ils ont choisi le Québec comme terre d’adoption, mais que s’ils avaient su que l’anglais était la langue du travail à Montréal, ils auraient fait un autre choix. Si le gouvernement ne fait pas lui-même du français une priorité de société, il est bien difficile de faire valoir la qualité de la langue dans les classes du Québec.

Il faut souligner l’importance de la culture québécoise et francophone dans le descriptif du MELS.

**La valorisation de la langue à l’école**

C’est un défi au secondaire de conscientiser les élèves à l’importance du français, entre autres, lors de leurs choix musicaux. C’est entre autres à nous d’ouvrir leurs horizons.

**Une politique linguistique dans chaque commission scolaire francophone**

Parmi les recommandations de la commission Ouellon (2008), cette recommandation est toujours d’actualité et permettrait de concrétiser cet axe :

**Recommandation no 11 :**

*Le Comité recommande que chaque commission scolaire francophone se dote d’une*

*politique linguistique institutionnelle qui couvre tout autant les pratiques* *d’apprentissage de la langue française dans les écoles sous sa responsabilité que ses propres pratiques de communication écrite publique, avec obligation pour chaque école de rendre des comptes à la commission scolaire.*

**Axe 4 : Le français, un objectif d'équipe**

Pour améliorer le français, chaque école se fixe des cibles dans son plan de réussite. Puisque chaque milieu est différent, il est essentiel que les divers acteurs se concertent afin de proposer des pistes concrètes et stimulantes. La contribution des parents et des universitaires est à considérer.

**Que peut-on demander de plus aux milieux que ce qui ne se fait déjà ?**

L’AQPF se demande concrètement la forme que cet axe prendra. « Il est essentiel que les divers acteurs se concertent afin de proposer des pistes concrètes et stimulantes » : que va-t-on demander exactement aux milieux? Un plan de réussite est déjà mis en place par les écoles, plan qui prend généralement en considération les compétences en français. Qu’est-ce que le MELS souhaite demander de plus aux milieux qu’ils ne font pas déjà? Les parents sont déjà consultés en conseil d’établissement à propos de ce plan. Les chercheurs peinent à mettre les pieds dans les milieux scolaires, faute d’accès aux milieux. Qu’est-ce qui est attendu au juste avec cet axe?

**Assurer l’arrimage entre la famille et l’école, le préscolaire et le primaire, le primaire et le secondaire, le secondaire et le collégial et le collégial et l’université**

Il faut que les transitions entre la famille et l’école et entre les différents ordres d’enseignement soient mieux planifiées, structurées et documentées dans l’esprit de « passer au suivant » afin que les besoins des élèves puissent être comblés et ainsi répondre à la visée de la réussite scolaire pour tous.

Le travail d’équipe doit se faire entre les différents ordres d’enseignement afin d’assurer la continuité des apprentissages en lecture et en écriture et à l’oral.

Derrière l’idée du travail d’équipe, il me semble essentiel aussi de souligner la nécessité de porter davantage d’attention aux transitions entre les ordres et de créer des espaces de formation initiale et continue interordres. Le développement d’une réelle collaboration professionnelle entre les enseignants réguliers et les spécialistes de l’adaptation scolaire reste aussi un défi majeur.

Parmi les recommandations de la commission Ouellon (2008) figuraient ces recommandations :

**Recommandation no 6 :**

*Le Comité recommande aux universités de s’assurer qu’il y a un espace de formation* *commune entre le baccalauréat de formation à l’enseignement primaire et le* *baccalauréat de formation à l’enseignement secondaire, d’une part, et les baccalauréats* *de formation en adaptation scolaire et sociale, d’autre part, en vue d’assurer une* *meilleure formation langagière des enseignantes et des enseignants en adaptation* *scolaire et sociale.*

**Recommandation no 18 :**

*Le Comité recommande aux commissions scolaires d’établir des mécanismes* *permettant le transfert de l’information sur le développement des compétences en* *écriture de l’élève, au moment de son passage de l’ordre primaire à l’ordre secondaire.*

**Mieux assurer les liens entre les milieux scolaires et les universités**

Il serait approprié de mettre en place des dispositifs qui permettent aux universitaires d’avoir accès facilement aux milieux de pratique afin de pouvoir partir des réalités des écoles pour mener des recherches. Le lien pratique-recherche est encore trop peu présent dans les écoles. Les avancées de la recherche devraient être accessibles aux commissions scolaires.

Le lien se fait un peu par le biais des stages, mais il y a encore du travail de concertation à faire. Dans les milieux populaires, le lien entre les parents et les universitaires n’est pas toujours évident. Il faut travailler sur les conceptions des uns et des autres. Je suis d’accord avec les plans de réussite locaux, mais je trouve qu’un plan national devrait être élaboré. Le ministère a tendance à souvent reporter ses responsabilités sur le dos des commissions scolaires et des écoles.

**Éviter les évaluations à outrance pour évaluer l’atteinte des cibles**

Les cibles et les plans de réussite ne doivent pas se résumer à un ensemble de tests standardisés, ou à des évaluations à outrance. Il faudrait sans doute jeter un œil sur ce qui se fait dans les communautés d’apprentissage professionnelles.

**Axe 5 : La recherche et le transfert des connaissances**

L’importance de soutenir l’amélioration des pratiques éducatives en se basant sur des connaissances issues de la recherche est toujours présente. Cela nécessite de disposer de résultats de recherche de qualité et répondant aux priorités ministérielles et du réseau de l’éducation en ce qui a trait à la lecture et à l’écriture, tout en facilitant l’accès à la formation continue des enseignants.

**Valoriser la formation continue**

Nous sommes d’accord avec le fait que la recherche est fondamentale pour l’avancement des connaissances en éducation, et qu’elle doit être accessible au milieu scolaire, entre autres par la valorisation de la formation continue. Il faut donc que le gouvernement prévoie dans une éventuelle stratégie de renforcement des moyens pour que les chercheurs puissent avoir accès au milieu scolaire, mais aussi puissent avoir les **infrastructures nécessaires pour réaliser de la recherche de *qualité***.

Il faut que le gouvernement investisse dans la valorisation de la formation continue des enseignants de français en soutenant financièrement les enseignants qui veulent poursuivre des études supérieures ou participer à des activités de formation (par exemple, des congrès professionnels ou scientifiques). Actuellement, les enseignants ne peuvent plus participer à la formation continue faute de moyens financiers. Si le gouvernement considère les enseignants comme des professionnels, il faut alors que ces actions soient cohérentes en ce sens.

En ce qui a trait à la recherche, la formation initiale doit aussi être présente dans cet axe. Si la recherche ne fait pas partie de la formation initiale, les pratiques efficaces ne s’installeront pas.

**Priorités ministérielles ?**

Toutefois, soutenir la recherche ne veut pas dire que les résultats doivent répondre *aux priorités ministérielles* : **elle doit répondre impérativement aux besoins du milieu**. La recherche en didactique du français ne doit pas être qu’en lecture et en écriture, mais elle doit aussi toucher l’oral, la grammaire et la lecture littéraire. La finalité de tout système d’éducation n’est-elle pas l’apprentissage? Depuis quand les résultats de recherche doivent-ils répondre à des priorités ministérielles? Les priorités ministérielles doivent découler de vraies problématiques observées dans les milieux et non le contraire. Le gouvernement doit soutenir la recherche qui va permettre de répondre aux besoins identifiés dans des problématiques qui concernent l’enseignement de la langue.

**Ne pas se limiter à la lecture et l’écriture**

Le français ne se limite pas à la lecture et à l’écriture. Il serait temps de reconnaitre l’importance de l’oral. Il est déplorable de constater cette absence majeure dans les axes. Il faut absolument faire en sorte que l’oral fasse partie de ces cinq axes. Le renforcement de la langue ne se fait pas seulement en lecture et en écriture.

**Des recommandations du rapport Ouellon pour favoriser la recherche et le transfert des connaissances**

Nous revenons encore au rapport Ouellon qui mettait de l’avant une recommandation en ce sens.

**Recommandation no 20 :**

*Le Comité recommande au ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport de voir à la* *création d’un portail informatique pour permettre un meilleur accès à la documentation* *touchant l’enseignement du français*. Il n’est toujours pas possible à ce jour pour les professionnels des milieux d’avoir accès à “un point d’entrée unique”

Par ailleurs, il ne faut pas mésestimer le rôle des conseillers pédagogiques auprès des enseignants. Les conseillers pédagogiques peuvent soutenir les enseignants sur le plan du transfert des connaissances. Ils doivent, par contre, eux-mêmes être bien formés et s’inscrire dans un processus de formation continue qui leur permet de bien remplir leur rôle. Les recommandations suivantes du rapport Ouellon (2008) vont en ce sens :

**Recommandation no 7 :**

*Le Comité recommande que le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport mette en* *place des mesures incitatives pour favoriser la formation continue en français des* *enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire par rapport aux objets* *nommés au chapitre 3.3 du rapport.*

**Recommandation no 8 :**

*Le Comité recommande que les universités mettent en place, en collaboration avec les* *services éducatifs des commissions scolaires et des établissements privés, des* *programmes souples de formation continue répondant aux besoins du milieu scolaire*.

**Recommandation no 9 :**

*Le Comité est d’avis que le rôle du conseiller pédagogique est capital dans le processus* *de la formation continue à l’enseignement. Il recommande donc que les commissions* *scolaires embauchent des conseillères pédagogiques et des conseillers pédagogiques de* *français, bien formés et en nombre suffisant, au primaire et au secondaire.*

**Recommandation no 10 :**

*Le Comité recommande au ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport et aux* *universités de voir à ce que la formation continue visant à former de nouvelles* *conseillères pédagogiques et de nouveaux conseillers pédagogiques de français soit mise* *en place au deuxième cycle universitaire*.